



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DELIBERATION n° : 2021/012

Réunion du Mardi 09 février 2021 à 19h
sous la Présidence de M. Yann DUGARD, Maire.

Date de convocation : 02/02/2021

Nombre de Conseillers :

Date d'affichage : 02/02/2021

En exercice : 29

Présents : 23

Votants : 28

Présents : Mme BAUDART Martine, Mme BERGERY Marie-Claude, M. BOLY Francis, M. CARPENTIER Dominique, M. COLSON Pascal arrivé à 19h05, Mme CORNEVIN CORDONNIER Barbara, Mme COSSON Geneviève, M. COURVOISIER CLEMENT Frédéric, Mme DERVIN Eva, , Mme DION Valentine, M. DUCASTEL Jean, M. DUGARD Yann, M. GODART Olivier, Mme HAUDECOEUR Agnès, Mme LAMPSON Nadège, Mme LAROCHE Gisèle, M. LEBON Christophe, Mme LESUEUR Patricia, M. MACHINET Jean-Baptiste, Mme MAROTEAUX Nathalie, , Mme PAYEN Françoise, M. PREVOT Johnny, M. RENOLLET Hubert.

Excusés avec pouvoir de vote : M. DESGEORGES Marc ayant donné pouvoir de vote à M. LEBON Christophe, Mme FESTUOT Annie ayant donné pouvoir de vote à M. RENOLLET Hubert, M. LAIES Benoit ayant donné pouvoir de vote à Mme BERGERY Marie-Claude, Mme ROGER Magali ayant donné pouvoir de vote à Mme LAMPSON Nadège, Mme THOMAS Andrée ayant donné pouvoir de vote à Mme PAYEN Françoise.

Secrétaire de séance : M. GODART Olivier.

Objet : Vente des parcelles AK 62 et AK 63 à l'EDPAMS

Exposé du Maire,

L'EDPAMS (Etablissement Départemental Public d'Accompagnement Médico-social) a un projet de création d'un foyer de vie à Vouziers.

Ce projet se situe sur les parcelles AK 62 et AK 3, situées 62 rue des Bocquetiers et 3 route de Sainte Marie, pour une superficie totale de 51 073m².

Le terrain appartenant à la Commune de Vouziers, le Conseil municipal avait validé le 10 juillet 2020 la rédaction d'un bail emphytéotique avec l'EDPAMS pour une durée de 99 ans.

Depuis, l'EDPAMS a manifesté son souhait d'opter plutôt pour un achat de la parcelle.

Toute vente de collectivité étant soumise en amont à l'estimation du service des domaines, ce dernier a été consulté le 14/10/2020. Il a remis son estimation le 15/11/2020 en déterminant la valeur vénale à 207 000€.

Nous avons reçu le 22 janvier une demande de l'EDPAMS d'acquisition du terrain pour un montant de 207 000€, correspondant à l'estimation des Domaines.

Vu l'estimation du service des Domaines en date du 15/11/2020

.../...

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE le Maire à vendre les parcelles AK62 et AK3 d'une superficie de 51 073m²
- DETRMINER le prix de vente des parcelles AK62 et AK3 à 207 000€
- AUTORISE le Maire à signer tous les actes à intervenir.

Fait en mairie le 12 février 2021

Le présent acte a été :

Publié -Notifié le : 7 FEV 2021

Transmis au contrôle de légalité le : 7 FEV 2021

Il est certifié exécutoire.

Le Maire,

Le Maire



Yann Dugard

